Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le 13/03/2024
ID : 029-242900801-20240311-DBC2024_015-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2024

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DBC2024_015

Objet	**maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau bâtiment du pôle technique**	
Rapporteur	Chantal SOUDON	
Service	Service Commande Publique	Référent : Marie-Laure LUCAS

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 16 janvier 2024 sur le journal d'annonces légales Le Télégramme et sur la plate-forme Mégalis Bretagne,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 15 février 2024 et que 12 offres ont été réceptionnées et analysées,

Vu la délibération n° DCC2020-066 du 17 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Achats du 5 mars 2024,

Vu le budget communautaire,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 5 mars 2024

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1: attribue le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet LAAB pour un montant de 176 910 € HT.

Article 2 : la présente décision sera publiée, et transmise à monsieur le Préfet du Finistère, communiquée à monsieur le trésorier de Landerneau et rendue exécutoire conformément aux articles L.2131-1 et L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Madame la directrice générale des [illegible] monsieur le trésorier de Landerneau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'a[illegible]a présente décision.

Signé par : Patrick Leclerc
Date : 11/03/2024
Qualité : Président-Maire